

Réf : AT / DO24/SDT/ DRA / CRU / *122* / 2022

Mise En Demeure N° 02

1-Parties Contractantes :

Le Contractant : la direction opérationnelle d'Algérie Télécom de la Wilaya de Guelma représentée par son directeur

Le Partenaire Cocontractant : Entreprise **ETS ELECTRO TELECOM HAZEM YAZID**

2- Définition de l'opération :

Contrat N° : 10/2022

Relatif par : **Travaux canalisation pour réseau de distribution et UP LINK cité 40 logts Participatif-CMP01 BENDJARAHA.**

Bon de commande N° : 220044 En date : 20/03/2022

Duré de Réalisation : dix (10) jours

ODS N° : 32/2022 En date : 23/03/2022

PV Ouverture de chantier du : 23/03/2022

3- Annonce de la mise en demeure :

- Objet de la mise en demeure :

Suite au retard considérable dans la réalisation des travaux concernant le chantier Travaux canalisation pour réseau de distribution et UP LINK cité 40 logts Participatif-CMP01 BENDJARAHA

Vous êtes invité à achever les travaux et présenter les documents indispensables pour la réception relativement au contrat et de respecter vos engagements en vers Algeriatelecom.

Délais d'exécution de la mise en demeure : huit « 08 » jours à compter de son apparition sur site WEB

Pénalités qui seront prises en cas de refus de mise en œuvre :

Dans le cas de non-exécution du contenu de la mise en demeure nous serons dans l'obligation d'appliquer la réglementation en vigueur selon le contenu de l'article 38 du contrat en cours

Le Directeur



المدير العام للشبكات
إمضاء: *[Signature]*